



BULLETIN D'ENGAGEMENT

CIRCUIT DE DIJON PRENOIS (TARIF 290 €) Mardi 30 Mars – Lundi 25 Octobre 2021

PILOTE :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Permis de conduire N° _____

Portable : _____ **Mail :** _____

PILOTE SUPPLEMENTAIRE :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Permis de conduire N° _____

Portable : _____ **Mail :** _____

VEHICULE

Marque /modèle/année : _____ **Cylindrée/Puissance :** _____

Immatriculation ou N°châssis : _____

Assureur RC circuit : _____ **N°contrat :** _____

DECLARATION ET ABANDON DE RECOURS

Je déclare participer à la journée de roulage de ma propre initiative et en parfaite connaissance des risques liés à la pratique du sport automobile. Je déclare piloter sans esprit de compétition dans un but de perfectionnement de ma conduite sur circuit ou de test de ma voiture.

Je reconnais être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne le confier à aucun autre conducteur.

Je reconnais être responsable des dégâts éventuels que je causerais aux structures du circuit.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en annexe et m'engage à respecter strictement les règles de sécurité propres au circuit et à 111 racing team.

Je renonce ainsi irrévocablement à tout recours, pour moi-même et pour mes ayants-droits, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du circuit, contre les organisateurs ainsi que contre 111 racing team, son président, ses membres et les personnels bénévoles ou non associés à l'organisation de la journée.

Je souhaite souscrire à l'assurance individuelle accident optionnelle

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance individuelle accident.

PAIEMENT

Chèque (à joindre) ou virement IBAN FR76 10278073310002061870122

FAIT A : _____

LE : _____

SIGNATURE



REGLEMENT

ARTICLE 1 : PARTICIPANTS

Le participant doit être titulaire du permis de conduire B en cours de validité.

La consommation de boisson alcoolisée avant et pendant la journée de roulage est strictement interdite.

Le participant s'engage à respecter l'ensemble des règles de sécurité ainsi que les injonctions des responsables du circuit ou de 111 racing team.

La direction se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement se révélerait non conforme au règlement

L'accès des stands et pitlane est interdit aux enfants non accompagnés ainsi qu'aux animaux.

ARTICLE 2 : VOITURES

Les voitures ne doivent présenter aucune anomalie susceptible de nuire à la sécurité et doivent être équipées de l'anneau de remorquage. Aucun objet non fixé ne doit rester dans l'habitacle.

Pendant le roulage les fenêtres doivent être fermées.

Elles doivent être conformes aux normes de bruit propres à chaque circuit. Le bruit se mesure selon la norme FFSA.

ARTICLE 3 : SECURITE

Le pilote et son éventuel passager doivent impérativement boucler la ceinture de sécurité ou le harnais et porter un casque homologué avant tout départ,

La participation aux briefings du responsable du circuit et de 111 racing team rappelant les consignes de sécurité ainsi que les bases du pilotage est obligatoire.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'assurance RC circuit est obligatoire. L'attestation doit être présentée avant toute entrée en piste. 111 racing team peut proposer au participant de souscrire sur place une assurance RC.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Le participant est entièrement responsable des dégâts causés à son propre véhicule quelle qu'en soit la cause.

Le participant est entièrement responsable des dégâts occasionnés aux installations.

DATE

NOM/SIGNATURE (lu et approuvé)